



LYCEE JEAN-BAPTISTE COROT DE DOUAI

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE DOUAI



Classe de première

La seconde générale avec option musique 6 heures a permis le suivi des enseignements du tronc commun parallèlement au cursus musical du conservatoire.

Les élèves peuvent désormais s'orienter :

- En première Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD) en spécialité musique.
- En première Générale en choisissant librement les 3 enseignements de spécialité ; le lycée Corot assure l'enseignement de la spécialité musique (4 heures en première, 6 heures en terminale) et l'option musique 3 heures s'ils le souhaitent.
- En première générale avec l'option musique 3 heures.
- En première technologique avec option musique

La Section Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse :

Architecture des enseignements du cycle terminal technologique :

- Enseignements communs à toutes les séries
- Enseignement de spécialité spécifique en première
« économie, droit et environnement du spectacle » (3h)
- Enseignement de spécialité en première (et en terminale)
« culture et sciences musicales » et « pratique musicale » 11h en 1^{ère} (14h en Terminale)

Ces classes regroupent des jeunes musiciens qui désirent à la fois poursuivre leurs études secondaires jusqu'à l'obtention du Baccalauréat et leurs études musicales dans un emploi du temps aménagé pour ensuite se consacrer à une vie professionnelle en lien avec la musique.

Ces classes sont destinées aux élèves réunissant un bon niveau d'enseignement général et musical.

Accessible après validation du dossier scolaire par le lycée et du dossier musical par le conservatoire, cette filière est en parfaite adéquation avec les études post Bac vers les différents métiers de la musique. Ces métiers peuvent être préparés par les différents conservatoires supérieurs ou pôles supérieurs de musique, les facultés ou les établissements d'études supérieures liées au son, à la culture, à la facture d'instrument, etc ...